



## **Rappel du cadre juridique**

Dernière réforme fiscale d'envergure votée par le parlement en 2009, la Holding ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) vous permettra d'économiser jusqu'à 50.000 € en investissant dans le capital de PME. Longtemps entravée par la Commission Européenne inquiète des risques de concurrence déloyale, l'investissement dans des PME fiscalement déductibles a enfin été approuvé en début d'année 2008.

En effet, les fonds investis en direct dans le capital d'une PME ou via une Holding PME entraînent une réduction de l'impôt sur la fortune (ISF) à hauteur de 75% des investissements consentis pour un plafond maximal de 50.000€, soit 30.000€ de plus que les FIP ISF (Fonds d'Investissement de Proximité), l'autre placement déductible ISF prévu par la Loi TEPA.

Les fonds investis dans une Holding ISF doivent être cependant investis dans une PME pour une durée minimale de 5 ans.

Les Holdings ISF permettent à l'investisseur d'être mis en relation avec des chefs d'entreprise qualifiés (toutes les PME ne possédant pas les qualités pour être déductibles ISF). En effet, l'investissement dans le capital d'une PME est réservé aux investisseurs dits "qualifiés" par l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui nécessite de passer par un intermédiaire qualifié pour pouvoir investir dans des PME.